

Assurance annulation voyage Secure Travel Cancellation

Prestations d'assurance – expliqué brièvement

Secure Travel Cancellation est une assurance annulation pure et simple pour l'arrangement de voyage que vous avez réservé et qui est lié. Les prestations de voyage assurées peuvent être, par exemple, les suivantes:

- Un séjour dans un appartement de vacances où vous vous rendez par vos propres moyens en voiture
- Un arrangement hôtelier
- Un voyage linguistique à l'étranger
- Un forfait croisière
- Un voyage à forfait
- Un billet d'avion

Cette liste n'est pas exhaustive, les Conditions générales d'assurance (CGA) s'appliquent.

Annulation de voyage

Si le voyage est annulé ou reporté en raison d'une maladie, d'une blessure,

d'un problème médical, d'un décès ou de toute autre raison mentionnée dans les Conditions générales d'assurance, les frais dus au titre du contrat seront remboursés.

Services pendant votre voyage



Communication d'hôpitaux à l'étranger



Service de conseil en cas de problèmes pendant le voyage



Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour un voyage d'une durée maximale de 120 jours.
- Les montants de couverture s'entendent par cas ou par événement.
- L'assurance peut également être souscrite par des personnes domiciliées à l'étranger, pour autant que le voyage ait été réservé en Suisse.
- Les Conditions générales d'assurance s'appliquent (CGA).

Procédure en cas de sinistre

Pour la procédure à suivre en cas de sinistre, veuillez vous référer aux informations contenues dans les CGA. Vous pouvez déclarer le sinistre rapidement et simplement sur www.allianz-protection.com

Prestations d'assurance	Secure Travel Cancellation
Annulation de voyage	max. 50'000.–
Prime	4.5% du prix de l'arrangement